

ANNEXE II.b.
REGLEMENT D'EXAMEN
(modifié par arrêté du 9 juillet 2015)

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité : «Métiers de la sécurité» du Baccalauréat professionnel			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, apprentis dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, apprentis dans un CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans un établissement privé, CNED, candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle		Candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 Épreuve scientifique et technique		2						
Sous-épreuve E11 : Économie-Droit	U11	1	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U12	1	CCF		Ponctuel Écrit	1 h	CCF	
E2 Étude de situations professionnelles	U2	4	Ponctuel Écrit	3 h	Ponctuel Écrit	3 h	CCF	
E3 Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel		9						
Sous-épreuve E31 : Activités en milieu professionnel	U31	3	CCF		Ponctuel Oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Activités professionnelles dans la dominante	U32	5	CCF		Ponctuel Pratique	1 h 30 maxi	CCF	
Sous-épreuve E33 : Prévention santé environnement	U33	1	ponctuel écrit	2h	Ponctuel Écrit	2 h	CCF	
E4 Épreuve de langue vivante		4						
Sous-épreuve E41 Langue vivante 1	U41	2	CCF		Ponctuel Oral	20 min (1)	CCF	
Sous-épreuve E42 Langue vivante 2	U42	2	CCF		Ponctuel Oral	20 min (1)	CCF	
E5 Épreuve de français, histoire géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel Écrit	2 h 30	Ponctuel Écrit	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel Écrit	2 h	Ponctuel Écrit	2 h	CCF	
E6 Épreuve d'Arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel Écrit	1 h 30	CCF	
E7 Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel Pratique		CCF	
Épreuve facultative (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) Dont 5 min de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve

obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation